



## EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2022

**COMMUNE DE LA BARBEN**  
DÉPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHÔNE**

ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

#### DÉLIBÉRATION N° 64-2022

Nombre de membres  
en exercice ..... 12  
Nombre de membres  
présents ..... 09  
Nombre de membres  
votants ..... 12

Pour ..... 12  
Contre ..... 0  
Abstention ..... 0

Date de la convocation 26/09/2022

L'an deux mille vingt-deux le deux du mois de septembre à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du conseil municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Michel PUECH, Mélanie HENARD et Sabine BOUICHET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉ(S) DONNANT POUVOIR : Jean COYE à Colette MARTINET  
Laurent LAMOTTE à Maryvonne GASCON. Noël THOMAS à Mélanie HENARD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie HENARD

#### **Objet : MISE EN SÉCURITÉ DE LA ROUTE DES FEISSINIERS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SÉCURISATION – À LA SOCIÉTÉ GAIA PROVENCE**

Dans le cadre du projet de sécurisation de La Route des Feissiniers, une consultation a été lancée en date 10 juin 2022, en application de l'article 42 2° al.de l'ordonnance et aux articles 27 et 59 du décret.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'attribution du marché de travaux suivant le rapport d'analyse réalisé par le maître d'œuvre, annexé à la présente délibération.

Vu le projet de sécurisation de la Route des Feissiniers,

Vu les propositions reçues,

Vu le rapport d'analyse présenté par le maître d'œuvre en date du 20 septembre 2022, annexé à la présente délibération, selon les dispositions des articles 59 et suivants, du décret 2016-360 du 25 Mars 2016.

Vu l'offre de la Société GAIA Provence qui apparait comme la plus économiquement avantageuse.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'attribuer le marché de sécurisation de la Route des Feissiniers à la Société GAIA Provence pour un montant de 69 362.30€ HT.

Option 1 : stationnement : 13 344.00€ HT

Option 2 : trottoir : 4 442.58€ HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 05/10/2022  
de la publication/notification le 05/10/2022  
Fait à La Barben, le 05/10/2022  
Le Maire  
Franck SANTOS

LA BARBEN, le 30 septembre 2022

Le Maire

Franck SANTOS

